

Lettre d'information n°2



SNES POLYNESIE

BP 3694

98713 PAPEETE

Tél. : 57 27 68

Vini : 72 72 08

Site

<http://www.snes.pf/site/>

Courriel

snespf@gmail.com

Refondons l'école :

Les annonces d'Hollande ne sont pas satisfaisantes. Les réformes sont maintenues avec quelques aménagements mais qui ne redonnent pas la valorisation attendu de nos métiers :

- Les Copsy vont passer aux régions sous la coupe de pôle emploi.
- Plus de CPE avec 1200 postes au concours.
- On arrête les non remplacements des départs à la retraite et on met le reste du budget sur les surnuméraires en primaire.
- Le B.O sur le LPC a été aménagé, simplifié mais pas abrogé et le socle commun reste un baromètre indispensable.

Un conseil : attendez la nouvelle mouture avant de remplir le livret de compétences programmée pour le 15 décembre.

- Les réformes en lycée sont maintenues alors que tous font remonter des emplois du temps impossibles, des démantèlements de classes.

Le SNES continuera de faire remonter les dysfonctionnements et les propositions suite aux états généraux. Des journées d'action sont à envisager.

Entretien au Ministère de l'outre-mer :

Le S4 a eu un entretien avec le ministre de l'outre-mer pour mettre à plat les retards de notations, la réforme de l'ITR, les irrégularités constatées un peu partout. Une prochaine rencontre est prévue uniquement pour les COM.

Nous avons fait parvenir toutes nos remarques concernant la Polynésie pour être entendu à MEDETOM.

Le mouvement à gestion déconcentrée pour la Polynésie :

Nous attendons le B.O., mais ce sera la même procédure que l'an dernier.

Le SNES a demandé que soit porté à la connaissance des syndicats les avis mis par l'inspection pédagogique.

Pour le Vice-Rectorat, le fait d'avoir fait plusieurs séjours en Outre-mer sera suivi d'un avis défavorable. La DES nous convie à envoyer nos propositions pour un nouveau barème ; les siennes se bornent à ne pas donner de points pour quitter un établissement avant 4 ans, le reste étant inchangé.

Nous allons nous y opposer et proposer un barème plus « distinctif » afin de mieux départager les candidats.

Renouvellement de séjour :

Un seul avis défavorable (basé seulement sur du parti pris à l'encontre d'un personnel de la part du chef d'établissement) que nous avons combattu avec vigueur. L'avis a été levé le jour de la commission. Pour les autres, si rien ne leur a été signalé, le renouvellement sera automatique. Toutefois la DES a émis un avis défavorable sur les personnels en congés de L.M ou L.D.

Nous nous sommes tous opposés.

Au sein des établissements :

Une tournée d'heures d'informations syndicales et un stage de S1 font apparaître que tout ne va pas très bien :

A Pao Pao et à Afareaitu : les locaux, malgré quelques rénovations, n'incitent pas à travailler.

Tubuai : les personnels manquants sont en poste sauf en arts plastiques ; la suite des travaux n'est plus à l'ordre du jour et le GOD de Raivavae avec de moins en moins d'effectifs va certainement fermer.

Taihoae : la nouvelle principale a pris la mesure des dégâts programmés par son prédécesseur, mais la confiance est revenue et le SNES continuera de se faire entendre.

Atuona : l'internat est une misère et aucune rénovation ou de reconstruction à l'horizon ; les élèves font leur possible pour le rendre plus habitable.

Collège de Papara : deux surveillants et un agent ne sont pas remplacés, les effectifs d'enseignants étant eux au complet depuis le 08 octobre.

Lycée de Papara : un climat de plus en plus difficile mais peu de réactions.

Lycée Aorai : quelques problèmes de DGH mal distribuée et les réformes qui n'arrangent pas les conditions de travail.

Lettre d'information n°2



SNES POLYNESIE

BP 3694

98713 PAPEETE

Tél. : 57 27 68

Vini : 72 72 08

Site

<http://www.snes.pf/site/>

Courriel

snespf@gmail.com

Bora-Bora : de nombreux nouveaux arrivants doivent prendre leurs marques ainsi qu'une nouvelle adjointe ; on espère une meilleure ambiance. Au LPG, tous les emplois du temps ont du être refaits mais la réforme et la suppression d'une TS laisse des traces.

Rangiroa : la tension est palpable et le CETAD au bord de l'implosion. Le nouveau principal découvre l'ampleur de la tâche, la remise des deux postes de surveillants et l'affectation de nouveaux enseignants auront du mal à colmater les brèches. Trop de mauvaises habitudes ont été prises après 5 semaines de dérives.

Les élections aux C.E ont conforté les listes syndicales FSU.

Notations administratives :

Le retour des notations administratives telles qu'elles ont été validées aux CCP locales sont arrivées, vous pouvez faire appel pour la CAPN de décembre.

Par contre le Vice -Recteur a donné également son avis et le fera remonter au ministère national. Les retours risquent d'être différents des notes mises en CCP et il sera sans doute trop tard pour faire appel.

Nous intervenons auprès de Paris pour que les possibilités d'appel puissent se faire dans les temps.

Stages syndicaux :

Le SNES a déjà organisé un Stage S1 et CPE. Les prochains stages auront lieu le 25 octobre (formation aux commissaires paritaires) et le 16 novembre. Stage aussi le mercredi 21 novembre sur les mutations inter-académiques. (le serveur SIAM ouvre le 15 novembre). Ce stage a lieu un mercredi pour permettre à ceux qui le veulent de venir l'après-midi sans autorisations d'absences.

Élections professionnelles :

Les prochaines élections professionnelles se feront le jeudi 15 novembre dans chaque établissement. **Elles ont pour but d'élire vos commissaires paritaires aux CCP locales et par voie de représentativité ses représentants aux CTP locaux.** Le SNES est majoritaire dans chaque CCP et ses commissaires défendent les dossiers avec énergie et conviction. Pour les PLP, le SNUEP et la CGT ont un représentant chacun qui font respecter les règles. Le SNEP continuera de représenter les enseignants d'EPS.

Contractuels :

Il reste quelques postes de remplacement non pourvus et des CDI non reconnus par l'administration, faute de vouloir prendre en compte les années de vacances.

Nous suivons ces dossiers dans le respect des textes, seulement les personnels n'ont pas été reconduits sur leur poste. Les indemnités de licenciement devront être payées.

Le décret pour le nouveau concours réservé n'est toujours pas sorti, alors que l'admissibilité prévue selon un entretien professionnel devrait avoir lieu en février. **Il faut impérativement s'inscrire au concours interne pour pouvoir présenter un dossier de RAEP au concours réservé.**

Stagiaires :

La formation suit son cours, dans l'attente d'une décision nationale sur les nouvelles modalités à la rentrée 2013.

Malgré les 3h de décharges, la tâche reste ardue : à nous tous de soutenir les jeunes collègues dans leur établissement d'affectation.

Néo titulaires :

Les T2 (néo titulaires deuxième année) viennent de recevoir leur avis de CIMM. Pour les T1, leur demande doit se faire cette année avant le 31 octobre, mais les établissements disent d'attendre la troisième année, sans que l'on sache d'où vient l'ordre.

Pour le SNES c'est un non sens car si les attaches sont reconnues elles peuvent l'être dès la première année.